



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

Le rôle de perception pour l'année 2025 a été déposé au bureau de la municipalité le 17 février 2025.

Avis est également donné que les comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti.


DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 17^e jour de février 2025.


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 17 février 2025 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

